

78-9940 (06/11)

BOND OF A GUARANTEE COMPANY

CAUTIONNEMENT

AMOUNT \$10,000

MONTANT 10 000\$

Bond No./Numero _____

KNOW ALL MEN BY THESE PRESENTS, that we

SACHEZ PAR LES PRESENTES que nous

(hereinafter call the Principal) as Principal and

ci-après nommés le débiteur principal, et nous

(hereinafter call the Surety)
as Surety are held and firmly bound unto the Registrar of
Motor Vehicles (hereinafter called the Obligee) in the sum
of Ten Thousand Dollars (\$10,000.00) of lawful money of
Canada, to be paid unto the Obligee, his successors and
assigns, for which payment well and truly to be made, I,
(we)

(ci-après nommés la caution)
sommés obligés et engagés envers le Registraire des
véhicules à moteur, ci-après nommé l'obligataire, pour le dédit
de dix mille (10 000\$) dollars en monnaie légale du Canada à
payer à obligataire, ses successeurs, et ayants droit et, en vue
d'effectuer ce paiement d'une façon convenable, nous

(Name of Principale)
bind myself, (ourselves) my (our) heirs, executors,
administrators, successors and assigns, and we

(le débiteur principal)
sommés engagés de même que nos héritiers exécuteurs,
successeurs et ayants droit, et nous

(Name of Surety)
bind ourselves, our successors and assigns jointly and
firmly by these presents.

(la caution)
sommés engagés par les présentes conjointement et
solidairement de même que nos exécuteurs, successeurs et
ayants droit.

The total liability imposed upon the Principal or Surety by
this Bond and any and all renewals thereof shall be
concurrent and not cumulative and shall in no event exceed
the penal sum written above or the amount substituted for
such penal sum by any subsequent endorsement or
renewal certificate

La responsabilité totale imposée au débiteur principal ou à la
caution par le présent cautionnement et tous ses
renouvellements doit être concomitante et non cumulative;
cette responsabilité ne doit en aucun cas dépasser le dédit
susmentionné ou le montant qui y est substitué par le fait de
tout certificat subséquent d'endossement ou de
renouvellement.

SEALED with our Seals and dated this _____ day
of _____, 20__.

SCELLE de notre sceau et daté du _____ 20__.

THE CONDITION of the above obligation is such that if the
principal, his employees and agents shall at all times
hereinafter well and truly comply with the obligations
imposed on a motor vehicle dealer, his employees and
agents, under the terms of the *Motor Vehicle Act* and the
Regulations thereunder, and in particular, but not restricting
the generality thereof, subsection 54(3) of the Motor Vehicle
Act, then his obligation shall be void, but otherwise shall be
and remain in full force and effect and shall be subject to
forefeiture as provided by the Act.

LA CONDITION du cautionnement ci-dessus est que si le
débiteur principal, ses employés et agents, en aucun temps ci-
après se conforment aux obligations imposées sur un
concessionnaire de véhicules à moteur et ses Règlements et
en particulier, mais sans en limite la généralité, le paragraphe
54(3) de la Loi sur les véhicules à moteur, ledit cautionnement
devient nul; mais dans les autres cas il est en vigueur avec
plein effet et sera sujet à la confiscation prévue par la Loi.

SIGNED, SEALED AND DELIVERED in the presence of

SIGNÉ, SCELLE ET DÉLIVRÉ en la présence de

PRINCIPAL / DÉBITEUR PRINCIPAL

SURETY / CAUTION